



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session

Points 3 et 5 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Rapport intérimaire du Comité consultatif sur les droits de l'homme et les questions relatives aux prises d'otages par des terroristes

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 18/10, le Conseil des droits de l'homme a prié le Comité consultatif de réaliser une étude sur la question de la prise d'otages par des groupes terroristes aux fins de promouvoir une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension de la question, en accordant une attention particulière à ses incidences sur les droits de l'homme et au rôle de la coopération régionale et internationale dans ce domaine. Le Conseil a prié le Comité consultatif de lui présenter un rapport intérimaire à sa vingt et unième session et l'étude à sa vingt-troisième session.
2. Dans sa résolution 21/18, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'accorder au Comité consultatif un délai supplémentaire afin de lui permettre de soumettre au Conseil un rapport intérimaire à ce sujet à sa vingt-deuxième session et l'étude finale à sa vingt-quatrième session.
3. Le rapport intérimaire susmentionné du Comité consultatif figure dans le document A/HRC/AC/10/2.